

CDD terminer puis nouveau CDD pour un poste supérieur

Par starlette777

Bonjour,

je travaille en tant qu'Expatrié dans un pays.

Je viens de terminer mon CDD dans une organisation et n'ai pas encore pu retourner dans mon Pays. Quelques jours après, je suis recruté pour un poste supérieur dans cette même organisation.

Maintenant le RH refuse de me payer l'indemnité d'installation que je dois toucher, car il m'a dit que pour mon premier poste j'ai déjà touché, or le contrat est déjà signé avec le montant exact que je dois recevoir.

On m'a dit les phrases suivantes : "il n'y a pas eu réellement d'installation. L'indemnité d'installation comme son nom l'indique est versé à tout nouveau cadre leur permettant de subvenir aux dépenses immédiates d'installation dans le pays. Ces frais qui ne sont pas exhaustifs sont principalement les suivants :

1. L'indemnité permet à l'agent d'être hébergé dans un Hôtel de son choix dès son arrivée à Maurice en attendant qu'il trouve une maison et également pour se défrayer des coûts tels que :

- Dépôt pour la location d'une maison (généralement 1 à 3 mois de loyer payable à l'avance)
- Achat de mobilier et d'équipements et aménagement de la maison.
- Les dépenses pour l'entrée à l'école des enfants
- Location de véhicule en cas de besoin
- Toutes autres dépenses liées à une bonne installation dans le pays

2. Changement de résidence

Je n'ai pas accepté car les 2 CDD sont différents.

Ma question : que dois-je répondre à mon employeur ?
ai-je le droit de gagner mon nouvelle indemnité d'installation ?

Merci